

Standing Senate Committee on National Finance (NFFN)

June 19, 2024

Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2025

Transcript of Question:

Senator Galvez: I'm very happy that you are both here today together, because sometimes we find that there is some overlapping, or we don't see the distinction between what one minister or the other does. Of course, we see that Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada receives lots of funding — more than almost triple what the other services receive. As I said, there is some overlapping — for example, with respect to infrastructure or capacity building.

Before you address that difference, my question is this: How much of the funds that are requested for claims settlement and for litigation end up in the communities? How much is for the lawyers and the litigation process? Does some of this money also go to the municipal infrastructure they need?

Ms. Bess: Thank you very much for the question, Mr. Chair.

For these claims, they usually have a compensation framework that awards the individuals the compensation. For the lawyers — in terms of the people administering the claims — it's an administration cost for them to process the claims for the claimants. So the money is going to the claimants themselves. It's not like they are sitting on money and taking that funding away.

Senator Galvez: Would you say that 80% or 90% goes to them?

Ms. Bess: I don't have that number. I would have to get back to you in terms of what the split is for the various settlements that I have in the Supplementary Estimates (A). I can come back to you on that.

Senator Galvez: Okay.

Answer:

Since 2016, CIRNAC has successfully negotiated the settlement of 6 Indigenous Childhood Claims class actions and as of June 2024, individual compensation has been provided to over 184,000 class members for a total of over \$9.55 billion to address historic harms committed against Indigenous children. Further, \$2.8 billion was negotiated with the representatives of 325 First Nations to establish a trust to support communities to address the collective harms resulting from Indian Residential Schools.

In addition, through these settlements Canada has provided \$353 million to support survivor-led healing, wellness, language, culture, education and commemoration initiatives.

While all parties to the settlements are responsible for the implementation of these settlements, the claims administration process, including application processes, validations of claims, payment and notice to class members, are administered outside of the government. Based on lessons learned from the Indian Residential Schools Settlement Agreement, third-party administration of the claims is more efficient and cost effective. With each Childhood Claims settlement, Canada works to improve the processes to ensure they are trauma-informed, culturally sensitive and include necessary supports for survivors to reduce the potential to retraumatize survivors. As of June 2024, approximately \$180 million has been dedicated to settlement implementation costs.

Since 2016, approximately \$190 million in legal fees has been negotiated as part of the Childhood Claims settlements. This includes legal fees and disbursements as well as ongoing supports to class members, free of charge, through the claims periods. Legal fees are approved by the courts as part of the settlement approval processes.

le Comité sénatorial permanent des finances nationales (NFFN)

Le 19 juin 2024

Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025

Transcription de la question :

La sénatrice Galvez : Je suis très heureuse de vous voir tous les deux ici aujourd'hui, parce que nous constatons parfois un certain chevauchement, ou parce que nous ne voyons pas la différence entre les actions d'un ministre et les actions de l'autre. Bien entendu, nous voyons que Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada reçoit beaucoup de fonds — près du triple de ce que les autres services reçoivent. Comme je l'ai dit, il y a un certain chevauchement — par exemple, en ce qui concerne les infrastructures ou le renforcement des capacités.

Avant que vous ne parliez de cette différence, voici ma question : quelle portion des fonds demandés pour le règlement des revendications et dans le cadre de litige se retrouve dans les communautés? À combien s'élève le montant consacré aux procédures judiciaires et aux avocats? Une partie de cet argent est-elle consacrée aux infrastructures municipales dont les communautés ont besoin?

Mme Bess : Je vous remercie de votre question.

Pour ce genre de revendications, il y a habituellement une grille qui prévoit l'indemnité accordée à la personne. Présenter ces revendications pour les demandeurs représente un coût administratif pour les avocats, en tant que personnes qui administrent les revendications. L'argent est remis aux demandeurs. Les avocats ne prennent pas cet argent pour le mettre dans leurs coffres.

La sénatrice Galvez : Diriez-vous qu'ils reçoivent 80 % ou 90 %?

Mme Bess : Je n'ai pas ce chiffre. Pour ce qui est des différents règlements qui apparaissent dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) et leur répartition, je peux vous revenir là-dessus.

La sénatrice Galvez : D'accord.

Réponse :

Depuis 2016, le RCAANC a négocié avec succès le règlement de six recours collectifs sur les revendications relatives à l'enfance autochtone et, en juin 2024, une indemnisation individuelle aura été accordée à plus de 184 000 membres du groupe, pour un montant total de plus de 9,55 milliards de dollars, afin de réparer les préjudices historiques subis par les enfants autochtones. En outre, 2,8 milliards de dollars ont été négociés avec les représentants de 325 Premières nations afin de créer un fonds

fiduciaire destiné à aider les communautés à réparer les préjudices collectifs causés par les pensionnats indiens.

En outre, dans le cadre de ces règlements, le Canada a versé 353 millions de dollars pour soutenir les initiatives de guérison, de bien-être, de langue, de culture, d'éducation et de commémoration menées par les survivants.

Bien que toutes les parties aux règlements soient responsables de la mise en œuvre de ces règlements, le processus d'administration des réclamations, y compris les processus de demande, la validation des réclamations, le paiement et l'avis aux membres du groupe, est administré à l'extérieur du gouvernement. Sur la base des enseignements tirés de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, l'administration des demandes par un tiers est plus efficace et plus rentable. À chaque règlement de revendications relatives à l'enfance, le Canada s'efforce d'améliorer les processus pour s'assurer qu'ils tiennent compte des traumatismes, qu'ils sont adaptés à la culture et qu'ils incluent les soutiens nécessaires aux survivants afin de réduire le risque de retraumatiser les survivants. En juin 2024, environ 180 millions de dollars auront été consacrés aux coûts de mise en œuvre du règlement.

Depuis 2016, environ 190 millions de dollars de frais juridiques ont été négociés dans le cadre des règlements des revendications relatives à l'enfance. Ce montant comprend les frais de justice et les débours, ainsi que le soutien continu apporté aux membres du groupe, sans frais, pendant les périodes de réclamation. Les frais juridiques sont approuvés par les tribunaux dans le cadre des processus d'approbation des règlements.